



**Bureau communautaire
Mardi 11 Octobre 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : Claude REVEL, Francis BARDEAU, Claude VALERO Isabelle SILHOL, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Olivier BERNARDI

Absents : Marie PASSIEUX, Gérald VALENTINI, Myriam GAIRAUD, Joseph RODRIGUEZ

Rapporteur : M. Claude REVEL

Approbation d'une convention entre la commune de Nébian et la Communauté de communes du Clermontais relative à la mise à disposition de la salle polyvalente de Nébian pour l'organisation d'atelier de pratiques artistiques

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Considérant que le Théâtre le Sillon souhaite, dans le cadre de sa politique culturelle, proposer des ateliers de pratiques artistiques pour les enfants, adolescents et adultes.

Considérant que pour mener à bien ces activités, il convient de solliciter l'occupation d'une salle communale.

Considérant qu'il est proposé la salle polyvalente située Place Paul Valéry 34800 Nébian pour accueillir ces ateliers de pratiques artistiques.

Cette utilisation temporaire de locaux communaux est prévue pour les dates suivantes :

Tous les mercredis du 21 Septembre 2022 au 15 Juin 2023

- De 10h à 11h30 pour un atelier théâtre destiné aux 7-9ans
- De 14h à 15h30 pour un atelier théâtre destiné aux 9-13 ans

Il précise que les locaux sont mis à la disposition à titre gracieux.

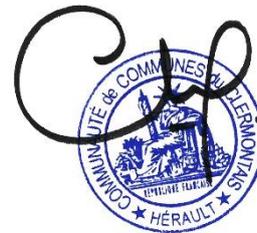
Une convention annexée précise les modalités d'occupation de cette salle entre la commune de Nébian et la Communauté de communes du Clermontais.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'occupation de la salle polyvalente, située Place Paul Valéry 34800 Nébian entre la Communauté de communes du Clermontais et la Commune de Nébian dans le cadre de la politique culturelle réalisée par le Théâtre le Sillon,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 11/10/2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221012-2022-82B-AU
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022